



Bruxelles, le 10 novembre 2009
MG D(2009) D 58

**PROJET DU COMPTE -RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU CLP-BRUXELLES «7-09 » DU
MARDI 10 NOVEMBRE 2009**

La séance est ouverte à 9.50 et le quorum est atteint.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. BLANC propose de déplacer le point 4.5 de l'ordre du jour qui concerne le compte rendu de la réunion du COPAS, et de le traiter comme point à débattre, vu l'importance de ce dossier. Le Président accepte cette demande et décide de placer ce débat après le point 3. "Désignation aux Comités paritaires".

Mme DRICOT propose d'ajouter au point 5. Divers un point d'information sur la grippe A/ H1N1.

Le nouvel ordre du jour est ainsi adopté.

2. APPROBATION DU COMPTE- RENDU DE LA SESSION PLENIERE DU 27 OCTOBRE 2009

Les différentes modifications au compte rendu ont été proposées par les membres. M.PETSCH souhaite faire insérer les propos qu'il avait tenus lors de cette session, seulement après avoir écouté l'enregistrement de la réunion. Il est donc invité à se rendre au secrétariat du CLP.

A l'occasion de l'approbation de ce compte rendu, une discussion sur le développement de bureaux paysagés s'est engagée. Les membres ont décidé de porter ce point à une prochaine réunion plénière du CLP.

3. DESIGNATION AUX COMITES PARITAIRES

Le Président informe que toutes les OSP n'ont pas encore fourni les noms des personnes pour les comités paritaires, ce qui nous empêche de les entériner lors de cette séance. Il propose de les faire entériner, soit par procédure écrite, soit par convocation d'une réunion extraordinaire du CLP. Il encourage aussi les OSP à envoyer les noms le plus vite possible. Mme DRICOT souligne l'importance de ces désignations qui conditionnent le bon fonctionnement de ces comités et propose de les entériner le plus rapidement possible, en tout cas avant la prochaine réunion du

CCP du 19-20 novembre. M. SCHEUER explique que les désignations dépendent, entre autre, de la réponse de l'AIPN à la lettre dont la rédaction est toujours en cours. C'est pour cette raison que les désignations n'ont pas encore été faites. Mme FERREIRA RAMOS VLAHOPOULOS rappelle que les désignations non-nominatives avec des quotas ont déjà été entérinées. Le CLP peut donc procéder à l'adoption de désignations nominatives, quitte à ajouter ultérieurement des noms. Le président rappelle que ceci peut être fait sans attendre la réponse de l'AIPN. Après un échange des différents points de vue, les membres décident finalement de faire adopter ces désignations lors de la réunion extraordinaire du CLP qui aura lieu le lundi 16 novembre à 14h30 h. Les OSP sont invitées par le Président à fournir les noms au plus tard pour le vendredi 13 novembre à 12h00.

4. COMPTE RENDU DU COPAS :

M. BLANC remarque que par rapport au dossier relatif à l'utilisation d'une somme de 1.5 mln € provenant de l'ex- économat, récupérée du PE, et que le COPAS souhaiterait destiner au projet de développement et de modernisation du site du CIE (centre institutionnel européen) à Overijse, il souhaite attirer l'attention du CLP sur les aspects suivants: le premier est lié au projet même de construction dont l'approbation par le CLP devrait se faire par une note de confirmation à M. Kallas et Mme Souka. Le deuxième point soulevé touche à l'implication du CLP dans la mise en œuvre et la gestion de ce projet. Selon M. BLANC, les membres du CLP devraient être mandatés pour la supervision de la gestion et de la mise en œuvre du projet. Le troisième aspect concerne l'utilisation du fonds en fonction des besoins sociaux de certains collègues, tels que les AC ou les familles monoparentales qui devraient être prioritaires. Mme DRICOT s'inquiète d'une telle action. Elle pense qu'elle pourrait être mal interprétée et qu'elle pourrait faire croire que le CLP cautionne l'existence de la catégorie des AC, catégorie qui est défavorisée par rapport aux autres agents. Le Président et certains autres membres du CLP sont d'avis que le COPAS a pour but d'aider toutes les catégories désavantagées ou non par exemple les personnes qui se trouvent en situation précaire. Ce type d'action est donc justifié.

Le Président ajoute que le futur site ne pourra être transformé en centre de la formation permanente, suite au rejet de cette partie du projet par la région flamande. Il servira donc uniquement à l'organisation de formations ponctuelles. L'aménagement du site est programmé sur une période de trois ans, ce qui est possible vu que cet argent est hors budget.

5. LE BUREAU INFORME LE CLP :

5.1. LISTE DES DESIGNATIONS DE MEMBRES AUX COMITES DE SELECTIONS AC ET AT ET ENTERINEMENT DE CELLES-CI

Madame TOSON demande que dans le cadre de désignations de membres aux comités de sélections, le grade requis soit précisé.

5.2. Réponse de M. Kallas sur les échecs scolaires dans les EE

Le Président invite Mme MORMILE à présenter plus en détail le développement de ce dossier. Elle rapporte que le groupe de travail composé des parents avec des compétences appropriées a été reconnu par le cabinet de M. Kallas et pris très au sérieux. Le groupe a donc sa légitimité et pourra poursuivre son travail. Elle

explique qu'un document de travail est en préparation et sera discuté pendant la réunion du groupe de travail du 24 novembre prochain.

M. BIOUL rappelle, qu'étant donné que la gestion des EE dépend de la DG ADMIN, il serait judicieux de rencontrer le directeur responsable, M. Scriban, ainsi que d'autres personnes impliquées dans le cadre du dialogue social. Mme MORMILE précise que Mme Bardoux, chef de l'unité "EE" a déjà fortement coopéré dans le cadre de ce dossier. M. NAPOLITANO propose que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la COCOLO.

5.3 Réponse de Mme I. Souka à propos des réunions COCOLO

Le Président rappelle que Mme Souka a répondu dans sa note du 27 octobre que les réunions de la COCOLO ne peuvent avoir lieu que deux fois par an, durant ces réunions on devra aborder l'ensemble des sujets. Le Président et certains membres proposent donc d'accepter ce rythme de réunion, quitte à demander par la suite d'en faire plus souvent si le besoin s'en fait sentir. Le Président souhaite organiser une première réunion avant la fin de cette année et demande de préparer un projet de note contenant une liste des points à aborder, et de l'envoyer ensuite à Mme Souka avant la réunion du CCP à Karlsruhe qui aura lieu les 19 et 20 novembre prochain.

Le Président informe le CLP que la réunion prévue ce jour avec les chauffeurs de la navette courrier a été annulée par M. Halskov. Ce dernier a aussi exprimé son mécontentement au sujet de la note envoyée par le CLP à Mme Souka concernant l'externalisation de ce service. Il rappelle aussi que c'est aux OSP d'exiger d'avoir connaissance de l'appel d'offre et du rapport coûts/bénéfices avant que l'appel soit publié. Il encourage donc les OSP à agir rapidement afin de participer au débat dans le groupe de travail constitué pour ce but.

5.4. Réponse de Mme Souka à propos de la communication lors des manifestations d'agriculteurs.

Suite à la réponse de Mme Souka les membres souhaitent faire envoyer une réponse dans laquelle le CLP attirerait son attention sur le fait que toutes les communications au personnel doivent être rédigées dans les trois langues de travail de la Commission. Un projet de note sera rédigé par M.BIRKENMEIER.

6. DIVERS

6.1. Informations sur la grippe A/H1N1

MME DRICOT informe que certaines agences ont publié une information concernant la vaccination contre cette grippe, et demande ce que compte faire notre administration. Mme DRICOT explique que tout le monde a reçu un message "everybody " concernant la grippe saisonnière mais aucune information sur la grippe A/H1N1. Le Président répond que le suivi de ce dossier appartient au CSHT. Mme MORMILE répond que l'information sur la grippe A/H1N1 se trouve sur l'Intracomm. Elle ajoute que le CSHT a envoyé une note à l'ADMIN en demandant d'informer régulièrement le personnel, de renforcer le nettoyage dans les lieux communs et de participer dans le groupe "business continuity plan" qui suit l'évolution de l'épidémie. Mme MORMILE assurera le suivi de ce dossier, et notamment elle posera la question sur le vaccin à la prochaine réunion de CSHT qui se tiendra le 12 novembre.

6.2 INFORMATION SUR LA NOTE A L'AIPN A PROPOS DU MODE DE DESIGNATIONS DES COUPLES AU CCP

M. VLANDAS explique que le comité de rédaction a bien avancé et devrait terminer ses travaux cet après-midi ou au plus tard pour la réunion extraordinaire de lundi prochain.

Le président en prend bonne note.

LE PRESIDENT CLOTURE LA SEANCE.